



DESCRIPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES

15/04/2025

CRITÈRES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE INDIVIDUEL EN RÉSIDENTIEL COLLECTIF
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	
Puissance de recharge autorisée	Inférieur ou égal à 7,4 kW avec cablage en monophasé uniquement
Types de prises éligibles	Socle de prise T2S ou connecteur avec cable attaché ⁽¹⁾
Raccordement au réseau	TGBT ⁽²⁾ parties communes ou point de livraison dédié à la recharge de véhicules électriques ⁽³⁾
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur	Obligatoire
Qualification de l'installateur	Obligatoire par le décret IRVE de janvier 2017 pour toute installation > 3,7 KW
Système de pilotage énergétique ⁽⁴⁾	Obligatoire
Collecte des données de recharges	Obligatoire via webservice Advenir ou plateforme d'interopérabilité (uniquement si supervision)

(1) Seuls les connecteurs T2S avec cable attaché solidaire à la borne et compatibles avec la norme NFC 15-100 sont acceptés.

(2) Tableau Général Basse Tension. Ce tableau fait le lien entre l'arrivée du réseau public de distribution et les installations électriques privées.

(3) Les raccordements à des points de livraison d'habitations ne sont pas acceptés.

(4) Capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.